

# COURS ENTRAINEURS NIVEAU I

## **COURS SPÉCIFIQUES MONITEUR SPORTIF INITIATEUR EN VOLLEY-BALL 2023/2**

### DESCRIPTION :

Elle comprend 42h :

- 12h correspondant aux modules de la formation MSAnimateur (intégrée à la formation MSIn)
- 22h d'activités liées aux modules proposés exclusivement lors de la formation MSIn
- 8h de stage.

La maquette de formation est disponible dans les pages suivantes, de même que le calendrier des activités.

Les candidats porteurs du brevet MSAnimateur sont automatiquement dispensés des modules correspondant (12h).

Le brevet Moniteur Sportif Initiateur en volley-ball, reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sera octroyé aux candidats qui auront validé les CG, le module 1ers soins en milieu sportif (via LFBS ou AES) et l'ensemble de la formation spécifique.

## CONDITIONS GENERALES :

- Etre âgé de 17 ans et avoir atteint l'âge de 18 ans à la fin de la formation.
- Etre affilié dans un club de la FVWB ou toute autre fédération de volley-ball.
- Si aucune dispense est accordée parmi les modules 'volley-ball', s'acquitter d'un droit d'inscription de 135€<sup>1</sup> à verser pour le 15 octobre 2023 sur le compte de la FVWB (BE16 0353 2657 3274 - GEBABEBB). Ce montant comprend les 15€ pour l'homologation Adeps.
- Valider chaque module de la formation MSIn volley-ball.
- Effectuer les stages en respectant les modalités fixées<sup>2</sup>.
- Se référer au cahier des charges pour prendre connaissance des conditions de réussite et du mode de délibération <sup>3</sup>.

### **A noter pour les titulaires de diplôme de :**

- **Bachelier en Sciences de la motricité (universités)**
- **AESS en Education physique (avec licence en Education physique ou master en Sciences de la motricité)**
- **AESI/Bachelier en Education physique**
- **Bachelier en Educateur spécialisé en activités socio-sportives**
- **Graduat en Educateur spécialisé en activités socio-sportives**
- **Brevet pédagogique délivré par une autorité publique en charge du sport**

Les dispenses sont octroyées pour les Modules : CS 123 ; CS 124 ; CS 141 et CS 151

Les arbitres sont dispensés de Module : CS 112

**Pour les activités en présentiel, prévoir une tenue de sports  
avec des semelles non marquantes**

---

<sup>1</sup> Ce montant s'élève à 105€ pour les candidats qui ont déjà obtenu le brevet d'Animateur en Volley-ball.

<sup>2</sup> Les consignes relatives à la réalisation du stage sont expliquées lors de cours CS 127.

<sup>3</sup> Ce document décrit les modalités de formation (cours, évaluations, ...). Il peut être obtenu sur simple demande au service « Formation cadres de la FVWB ».

Responsables « Formation cadres de la FVWB » :

Xavier FLAMME  
[xavier.flamme@fvwb.be](mailto:xavier.flamme@fvwb.be)

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE - CONTACT :

Alexandra SEPP  
 Responsable administrative « Formation cadres de la FVWB »  
 rue de Namur, 84  
 B-5000 Namur (Beez)  
 +32(0)81/26.09.02  
[coachs@fvwb.be](mailto:coachs@fvwb.be)

**Tableau 3 - Contenu de la formation Moniteur Sportif Initiateur Volley-Ball**

Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 Didactique et méthodologie	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Thématique 4 Aspects sécuritaires	Thématique 5 Ethique et déontologie
<u>Module CS 1.1.1</u> Droits et devoirs de l'entraîneur au sein de la FVWB 0,5 heure (0,5**)	<u>Module CS 1.2.1</u> Formes de jeu à effectif réduit en volley-ball 6 heures* (2**)	<u>Module CS 1.3.1</u> Les habiletés techniques fondamentales du volley-ball 4 heures	<u>Module CS 1.4.1</u> Principes de base de l'échauffement et du retour au calme 2 heures	<u>Module CS 1.5.1</u> Ethique et hygiène en volley-ball 2 heures
<u>Module CS 1.1.2</u> Intégration de l'arbitrage dans la formation des débutants 1,5 heure (0,5**)	<u>Module CS 1.2.2</u> Créer des tâches sur base des 5 thèmes technico-tactiques du volley-ball 6 heures*(2**)	<u>Module CS 1.3.2</u> Liens entre les formes de jeu 3c3, 4c4, 6c6 4 heures		
	<u>Module CS 1.2.3</u> Principes d'action méthodologiques appliqués au volley-ball 2 heures*(0,5)			
	<u>Module CS 1.2.4</u> Analyse réflexive de sa pratique 3 heures (1)			
	<u>Module CS 1.2.5</u> Utilisation de la vidéo dans l'initiation du joueur 1,5 heures*(0,5)			
	<u>Module CS 1.2.6</u> Habilité motrice de l'entraîneur au service de l'apprentissage 1,5 heures			
	<u>Module CS 1.2.7</u> Stage 8 heures			

  

Modules de la formation Animateur : 12h
Spécifique Moniteur Sportif Initiateur : Activités de formation et d'évaluation - 22h Stage – 8h Total : 42h
(n) : travaux, cours inversés * : activités d'évaluation intégrées + complément si nécessaire ** : Plateforme d'apprentissage en ligne.

**COURS SPÉCIFIQUES MONITEUR SPORTIF INITIATEUR  
EN VOLLEY-BALL  
NOUVEAU PROGRAMME  
2023 – SESSION 2**

Module CS 1.1.1	Droits et devoirs de l'entraîneur au sein de la FVWB	Geoffrey Mauroy	Plateforme d'apprentissage en ligne	Parcours automatique
Module CS 1.1.2	Intégration de l'arbitrage dans la form. des débutants	Geoffrey Mauroy + Christian Didembourg	Plateforme d'apprentissage en ligne	Parcours automatique
Module CS 1.2.1	Formes de jeu à effectif réduit en VB	M. Van der Voorst	Loverval	21 octobre 23 – 8h30-12h30 (plateau) + Parcours automatique (2h)
Module CS 1.2.3	Principes d'action méthodologiques appliqués au VB	M. Cloes	Loverval	21 octobre 23 - 13h30 à 15h (classe)
Module CS 1.2.2	Créer des tâches sur base des 5 thèmes technico-tactiques du VB	M. Wagnies	Bruxelles	22 octobre 23 - 8h30-12h30 (plateau) + Parcours automatique (2h)
Module CS 1.4.1	Principes de base de l'échft. et du retour au calme	CT (D. Wrzochol)	Bruxelles	22 octobre 23 - 13h30-15h30 (1h classe et 1h plateau)
Module CS 1.3.1	Les habiletés techniques fondamentales du VB	CT (H. Vleminckx et G. Mauroy)	Loverval	28 octobre 23 - 8h30-12h30 (classe et plateau)
Module CS 1.2.4	Analyse réflexive de sa pratique (1)	M. Burette	Loverval	28 octobre 23 - 13h30-15h30 (classe)
Module CS 1.2.5	Utilisation de la vidéo dans l'initiation du joueur	M. Burette	Loverval	28 octobre 23 - 15h30-17h (plateau)
Module CS 1.5.1	Ethique et hygiène en VB	A. Honnay	Loverval	29 octobre 23 - 8h30 - 10h30 (classe)
Module CS 1.2.6	Habilité mot. de l'entr. au service de l'apprentissage	F. Servotte	Loverval	29 octobre 23 - 10h30-12h (plateau)
Module CS 1.3.2	Liens entre les formes de jeu : 3c3, 4c4, 6c6 (2)	F. Devos	Loverval	29 octobre 23 - 13h – 17h (plateau)
Module CS 1.2.7	Stages	G. Mauroy	Province de Liège (Tihange)	1 novembre 23 – 9h-13h (lors des Interprovinces : classe)
Module CS 1.2.7	Stages	CT	4 h à réaliser avec les sélections FVWB en fct du calendrier	
Module CS 1.2.4	Analyse réflexive de sa pratique (2)	M. Burette	Beez	15 décembre 23 – 19h-21h - Beez (classe)

**Loverval** - Centre Adeps All. des Sports 12, 6280 Gerpinnes

**Beez** - Siège de la FVWB, Rue de Namur, 84 à 5000 Beez

**Bruxelles** - Centre sportif Mounieur : Av. Emmanuel Mounier, 87 à 1200 Bruxelles

**COURS SPÉCIFIQUES  
MONITEUR SPORTIF INITIATEUR  
EN VOLLEY-BALL  
NOUVEAU PROGRAMME  
2023/2  
FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

à renvoyer au secrétariat de la FVWB

par Email ([coachs@fvwb.be](mailto:coachs@fvwb.be))

pour le **15 octobre 2023 au plus tard**

1. Compléter :

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Adresse e-mail : ..... @ .....

Téléphone : ..... Date de naissance : .....

Club : ..... Licence n° .....

2. Montant de l'inscription (entourer le chiffres adéquats):

J'ai un brevet Animateur VB	105€
Je n'ai pas le brevet Animateur VB	135€

3. Verser le montant sur le compte de la FVWB : BE16 0353 2657 3274 – GEBABEBB

**Communication obligatoire lors du paiement : « MSIn 2023/2 + Nom + Prénom »**

4. Joindre :

- a) Une copie de l'attestation de réussite des cours généraux ADEPS MSIn
- b) La preuve de paiement du montant de l'inscription

Date :

Signature :